Informations de base	
2021/2557(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la déclaration de l'Union européenne en tant que zone de liberté pour les personnes LGBTIQ **Subject** 4.10.08 Egalité de traitement des personnes, anti-discrimination	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
10/03/2021	Débat en plénière		
11/03/2021	Décision du Parlement	T9-0089/2021	Résumé
11/03/2021	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/2557(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0166/2021	09/03/2021	
Proposition de résolution		B9-0167/2021	09/03/2021	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0089/2021	11/03/2021	Résumé

Résolution sur la déclaration de l'Union européenne en tant que zone de liberté pour les personnes LGBTIQ

2021/2557(RSP) - 11/03/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 492 voix pour, 141 contre et 46 abstentions, une résolution sur la déclaration de l'UE comme zone de liberté pour les personnes LGBTIQ.

Le texte adopté en plénière avait été déposé par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE et The Left.

Pour rappel, plus de 100 régions, districts et municipalités polonais ont adopté des résolutions depuis mars 2019 pour se déclarer libres de ce qu'ils appellent «l'idéologie LGBTI». Ces résolutions invitent les gouvernements locaux à n'entreprendre aucune action qui encouragerait la tolérance envers les personnes LGBTIQ, notamment à suspendre l'aide financière aux organisations qui visent à promouvoir la non-discrimination et l'égalité.

La résolution note également la détérioration de la situation en Hongrie. En novembre 2020, la ville de Nagykáta a adopté une résolution interdisant la diffusion et la promotion de la propagande LGBTIQ.

Dans cette résolution, le Parlement a déclaré que l'Union européenne était une « zone de liberté pour les personnes LGBTIQ » et a dénoncé toutes les formes de violence ou de discrimination à l'encontre des personnes en raison de leur sexe ou de leur orientation sexuelle.

Les députés ont souligné que les personnes LGBTIQ, partout dans l'UE, devraient jouir de la liberté de vivre et d'afficher publiquement leur orientation sexuelle, leur identité de genre, leur expression de genre et leurs caractéristiques sexuelles sans craindre l'intolérance, la discrimination ou la persécution pour ces motifs.

Dans tous les États membres, les personnes LGBTIQ sont toujours confrontées à un taux plus élevé de discrimination dans tous les domaines de la vie, y compris au travail et à l'école, et à une forte prévalence d'agressions physiques, émotionnelles et sexuelles, en ligne et hors ligne, ce qui entraîne un taux de suicide inquiétant chez les jeunes LGBTIQ, et notamment chez les jeunes transgenres.

Plusieurs États membres ont mis à jour leur législation afin de mieux prendre en compte les personnes LGBTIQ. Il existe néanmoins plusieurs lacunes législatives qui nécessitent une volonté et un engagement politiques de la part des législateurs nationaux afin de garantir une véritable égalité aux personnes LGBTIQ.